

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 01-147-1909 15/01/1909

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
15 janvier 1909

Numéro JO
n° 147 du 01/02/1909

Date du numéro
1 février 1909

TEXTE INTÉGRAL

il a été institué une régie provisoire pour assurer l'exploitation du chemin de fer de Djibouti à Diré-Doua. Le Gouverneur de la Côte française des Somalis est ordonnateur du budget de cette régie provisoire et le Trésorier-payeur de cette colonie en est le comptable. Les bureaux à Paris du Directeur de cette régie sont installés : Quai Voltaire, n° 5.